

ouvoir de nous... gation pour no... laquelle notre... andant, nos bie... la nous répugne... l'amour de nos... plus divine de... actes de charité

un précepte que... dans le monde... ment à la reli... païens, il était... sez bien ce qu'é... le plus bel acte... ner une injure... in. Même l'an... donnée aux Hé... lait la haine et... même aux juifs... lait pas jusqu'à... précepte, qui est... demeura caché... Fils unique, No... ligu au monde... il trouva parmi... avait été trans... breuses généra... à la loi de Moï... enracinée dans... et cette maxi...

autorisa à haïr... d'aimer leurs... diction avec l'es... sential de la reli... la terre. Aussi... sa souveraine... a été dit : Tu... nemi, mais moi... du bien à ceux... vous persécutent... Et, dans St... z ceux qui vous... querez que dans... pas le précepte... ne cite pas les... u de David qui... plus atroces et... ent de leur faire... er la justice et... les avantages que doit... condescendre à... s les futiles pré... t à justifier leur... nplement sa Loi... suis votre Dieu... vous dis : aimez... positif et ab... offense ni la bas... core plus de for... son propre et... e vous vous ai... ai aimés." Jean... de son amour... it que, alors que... rés, il nous a ai... rité de Dieu en... nous qui avons... le premier et qui... itation pour nos... s a ainsi aimés... autres." I, Jean,

ble avec l'assis... Dieu qu'il daigne... de charité, et mé... ligit à obéir à... cre l'intelligence... s voudriez qu'on... s autres." Math... rtus, et sans elle... urriez être atten... vours, pour pou... pauvres, et livrer... ez pas votre pro... e votre antipathie... rts ne sont que... en autant qu'elles... me élus de Dieu... ricorde, de bonté... Coloss. III, 12... de. Gal. VI, 2... de. "Si, lorsque... s souviens que ton... la ton offrande... er avec ton frère ;... ath. V, 23, 24... ditions de Dieu.

re pastorale sans... chargé à entrer... rit de cette sain... se pour préparer... es oeuvres de pé... la Passion et de... espérans sincère... sance de l'esprit... stance quotidienn... ces de dévotion... communion, par... s, et par l'absten... vous exhortons... énergie dont nous... oute liqueur eni... nes, la gloire de

ous vous recom... tation du rosai...

comme les dévotions les plus appropriées à l'esprit de pénitence de ce saint temps. Faites aussi régner dans vos demeures l'esprit de prière et de piété. Dans trop peu de familles est en honneur cette belle pratique des prières en commun. Et cependant "le foyer chrétien où les prières se récitent en commun devient un oratoire sacré, un sanctuaire que Jésus-Christ honore et bénit de sa présence." "Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux." Math. XVIII, 20.

Vous n'oubliez pas qu'il y a une obligation grave pour tout enfant de l'Eglise de remplir le précepte pascal. La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous, mes très chers frères.

La présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises du diocèse le premier dimanche qui suivra sa réception.

Donnée en notre résidence épiscopale, à St-Jean, en la fête de la commémoration de la Passion de Notre-Seigneur, ce 28 janvier 1913.

† EDOUARD, évêque de St-Jean, N. B.

A. W. MEAHAN, Secrétaire.

(Suite de la 2e page)

de la position prise par le parti conservateur aux dernières élections et ruinerait à tort jamais l'avenir du parti libéral dans l'ouest. De là l'anxiété des députés libéraux de l'ouest d'avoir les élections à tout prix avant l'adoption de cette politique par le gouvernement de la république voisine.

En proie à ces tiraillements, l'opposition tue le temps en débitant des discours à dormir debout, en attendant que la paix et l'union régneront dans ses rangs. Les députés ministériels ont cessé de parler sur la question de la marine, estimant que le sujet a été suffisamment discuté. Seuls les libéraux élèvent la voix. M. Turgon, le député de Gloucester, a prononcé un discours de plus de trois heures. M. McDonald, de Pictou, a discoursé quatre heures durant ; M. Marsil, près de trois heures ; M. MacKenzie, deux longues heures, qui ont paru interminables. C'est une ritournelle ennuyante et ridicule. Quand un pauvre d'abe a fini de s'égosiller et, fatigué, épuisé, tout couvert de sueur, reprend son siège, fier d'avoir sié pour la gloire de son parti, on a déjà vu succéder et continuer le débat jusqu'à ce que l'enroement ou la distesse des idées le fût abandonner la partie et de céder sa place à son voisin. Personne n'écoute, les banquettes sont à peu près désertes. La moitié des députés qui sont à leurs sièges s'amuse à lire des journaux ou passe le temps à écrire ; l'autre moitié, complètement vaincue par l'endormitoire, dort. Cela va durer deux ou trois semaines, nous assure-t-on. Puis, la chambre prendra son allure ordinaire et fera de la besogne.

L'hon. D. V. Landry, ministre de l'agriculture, était à Ottawa la semaine dernière. Il était accompagné de Madame Landry.

Le ministre de l'agriculture est venu consulter le ministre de l'agriculture, M. Burrell, au sujet des \$10,000,000 que le gouvernement fédéral se propose de dépenser pour des fins agricoles durant les dix prochaines années, en sus des dépenses ordinaires.

Dimanche, M. Landry et le député de Kent au fédéral, ont eu une entrevue avec M. Borden, le premier-ministre.

Pendant leur séjour à Ottawa, M. et Mme Landry logeaient à l'hôtel Alexandra.

Les honorables sénateurs Poirier et Giroir sont retournés à Shédiac et Antigonish respectivement, le sénat ayant pris une quinzaine de jours de repos.

M. O. M. Melanson, de Shédiac, était à Ottawa récemment. Il a eu une entrevue avec M. Hazen et avec M. Borden, le premier-ministre.

Les Commissaires du Service Civil donnent avis que des demandes se-

ront reçues de candidats capables de remplir la situation ci-dessous dans la division intérieure du Service Civil du Canada :—

Dix traducteurs pour le bureau de traduction de la Chambre des Communes, dans la subdivision A de la deuxième division, au traitement initial de \$1,600 par année. Le choix de titulaires qualifiés se fera par examen de concours, qui aura lieu les 3 et 4 mars prochain, et qui comportera les sujets suivants : traduction de l'anglais au français, traduction du français à l'anglais, composition française et orthographe française.

Les formules de demande, dûment remplies, et accompagnées d'un honoraire de \$8, doivent parvenir au bureau de la Commission du Service civil, pas plus tard que le 22 février prochain. On peut obtenir ces formules en s'adressant au Secrétaire de la Commission, à Ottawa.

Le secrétaire de la Commission est M. William Foran, Ottawa.

Les estimés ont été soumis à la chambre cette semaine. Les items suivants concernant le comté de Kent :

Table with 2 columns: Item description and Amount. Items include Bouctouche, brise-lames à la dune (\$2,500), Bouctouche, dragage (25,000), Kouchibouguac, amélioration du hâvre (3,500), Petit Goulet, brise-lames (3,000), Rexton, quai (3,500), Richibouctou, brise-lames (25,000), Cap de Richibouctou, brise-lames (15,000), St-Louis, dragage, haut de la rivière (1,000).

De plus, il y a des octrois pour dragage à St-Louis, Richibouctou, Black River, Petite Aldouane, etc.

Les estimés supplémentaires pour nouveaux travaux seront soumis à la chambre plus tard.

Les conservateurs ont tenu leur premier caucus de la session ce matin. M. R. L. Borden, le premier-ministre, y a été l'objet d'une enthousiaste réception. Jamais chef de parti n'a joui, à un plus haut degré, de la confiance de ses partisans.

La rumeur circule avec persistance que le parti libéral est en pleine déroute sur la question navale, qu'il va abandonner sa politique d'obstruction et que le vote sur la résolution introduisant le bill-Borden sera pris jeudi prochain.

Le col. H. H. McLean, député libéral du comté de Queens-Sunbury, N. B., vient de prononcer un vigoureux discours dans lequel il a déclaré qu'il appuierait le gouvernement sur la question navale. Ce discours a jeté la consternation dans les rangs du parti libéral.

M. Pius Michaud a prononcé un discours sur le bill de la marine cet après-midi. Le député de Victoria est en faveur de la politique de Sir Wilfred.

On dit que la défection du Col. McLean sera suivie de celle de plusieurs autres députés libéraux ; mais cela est très incertain.

Les possibilités sont que l'hon. L. P. Pelletier visitera le Nouveau-Brunswick, cet été. Le ministre des postes est l'un des orateurs les plus puissants et les mieux écoutés de la chambre, où il jouit d'un grand prestige. Il déploie

dans l'administration de son important département une énergie et un esprit de progrès qui lui attirent l'admiration de ceux mêmes qui ne partagent pas ses idées politiques.

M. Pelletier recevra au Nouveau Brunswick une réception chaleureuse.

L'hon. M. Grimmer, procureur-général du Nouveau-Brunswick, était récemment ici en rapport avec le règlement de la question des subsides fédéraux aux Provinces Maritimes. M. Grimmer s'est acquitté de sa tâche avec grande distinction.

L'hon. M. Matheson, premier-ministre de l'Île du Prince-Edouard et l'hon. Aubin Arsenault étaient aussi à Ottawa en mission semblable.

Aux Agriculteurs

Le "Farm Settlement Board"

Messieurs, Le 20 avril dernier un Bill ayant pour nom : "An Act to Encourage the Settlement of Farm Lands" traitait dans les actes officiels de notre province. Il est inscrit dans les "Acts of the Legislative Assembly of New Brunswick—2 George V, 1912 C. 28, pp 166 et ss.

L'exposé des motifs (preamble) du bill est celui-ci :

"Attendu que dans d'autres parties du Dominion, des encouragements sous forme de fermes améliorées aux frais du gouvernement sont offertes aux colons et ce système où il fut éprouvé fut couronné de succès ;

Et attendu que pour décider nos jeunes gens à rester dans cette province au lieu de s'en éloigner, et pour favoriser le retour au pays de ceux qui en seraient partis, et aussi pour attirer les meilleurs immigrants dans la province au lieu de les voir s'en aller ailleurs ; il est donc convenable que la province avise à quelque système similaire à l'effet de favoriser l'établissement de nos terrains vacants. Qu'il soit donc décrété par le Lieutenant Gouverneur et l'Assemblée Législative ce qui suit : Le dispositif de la loi est en abrégé celui-ci : Que \$100,000.00 soit donné par le gouvernement de la province à un corps administratif (body politic) ayant pour nom "Farm Settlement Board" composé de trois conseillers choisis par le Lieutenant Gouverneur en conseil et à lui responsables de leur administration.

Le F. S. Board est autorisé d'acheter, dans les limites de la province les immeubles (real property) pour fins agricoles ; d'améliorer, s'il le juge nécessaire, de vendre ces dits immeubles afin de réaliser le but de la présente loi.

La vente aux colons des terrains possédés et achetés doit se faire de la manière suivante : 25 p. c. ou le quart du prix d'achat sera payé par le colon de bonne foi, en prenant possession si la propriété est payée moins de \$800.00 ; de 35 p. c. un peu plus du tiers du prix d'achat si elle a coûté plus de \$800.00. La balance avec intérêt à 5 p. c. sera payée selon qu'il sera agréé entre le F. S. Board et l'acheteur. Le dernier paiement doit être fait pas plus tard que dix ans après la vente, seulement au cas où un surcis de deux ans serait accordé au colon du consentement unanime des conseillers. Dans chaque transaction avec le colon, le F. S. Board doit vendre au prix que la propriété lui a coûté.

Prenons pour plus d'explication la ferme que le F. S. Board vient d'acheter à Adamsville et qu'il paye \$350.00. Du colon qui achètera cette propriété le Board exigera \$350.00—elle ne peut demander plus—payé soit comptant, soit 25 p. c. c-à-d. \$87.50 lorsque le colon en prendra possession. La balance \$262.50 peut être payée en dix paiements annuels, c-à-d. \$26.25 plus l'intérêt à 5 p. c. de cette balance après chaque paiement ; \$13.13 d'intérêt pour la première année, \$11.80 pour la seconde année et ainsi de suite. Le Bill veut que quand un colon paiera au bout de trois ou quatre ans la balance du prix de vente, le Board lui remette les titres de la propriété.

A la section 3e du Bill nous lisons que le F. S. Board peut posséder des terres de la couronne (crown Lands) se prêtant à la culture ; les faire défricher à ses frais, les revendre, etc. Rien d'arrêté dans le Bill sur le mode d'action du Board en ce sens.

Voici ce que demande le soussigné

Voulez-vous une montre d'or ?

Les abonnés au Moniteur qui auront payé leur abonnement jusqu'au 1er juillet participeront au tirage de deux MONTRES D'OR,—une montre pour Dame et une montre pour Monsieur, et DEUX MONTRES à poignet pour jeunes fillettes. Le tirage aura lieu au commencement de janvier. Un billet numéroté sera adressé à tous ceux qui auront rempli cette condition unique—à savoir que l'abonnement soit payé jusqu'au 1er juillet 1913.

Que chacun se hâte d'envoyer le prix de son abonnement. Tout abonné nouveau payant un an d'avance participera au tirage.

aux intéressés. Que ceux ayant en leur possession dans les limites de la province du N. B. des terres cultivées mais abandonnées, que ceux qui désireux d'acheter aux conditions du F. S. Board ces propriétés agricoles, entrent en correspondance avec lui au plus tôt.

Le gouvernement de notre province met \$100,000.00 des deniers publics à la disposition de quiconque veut s'en servir, anglais, français, libéral, conservateur. Aux Acadiens de se remuer pour s'emparer de leur part du bénéfice ; aux Acadiens des Etats-Unis désireux de revenir au pays de profiter de cette occasion. Nous aurons belle mine en nous lamentant que l'immigration anglaise nous envahit aidés de nos deniers si nous la laissons nous engloutir en n'engendrant que des soupirs et des malédictions. Il ne suffit pas de dire : Seigneur, Seigneur, pour gagner le ciel, mais il faut agir, nous dit le Saint Evangile. Eh bien ! pour garder nos positions, pour les améliorer, les rendre impenables, ça ne suffira pas de crier dans la détresse, de lancer à flot des imprécations contre les envahisseurs et contre le gouvernement, mais absolument, il faut agir. Il faut et cela seul peut nous sauver, s'attacher au sol possédé, travailler à acquérir celui qui est vacant et qu'on offre avec avantage aux colons des autres nationalités comme à nous d'ailleurs. C'est sur la terre des campagnes surtout que doit grandir indéfectiblement l'arbre déjà fort et robuste de notre nationalité acadienne française et catholique. C'est ce à quoi voudrait travailler

Votre serviteur, J. GAUDET, Ptre, curé. Adamsville, Cité de Kent, N. B.

Société L'Assomption

SUCCURSALE L'ASSOMPTION NO. 17 Nouveaux officiers pour l'année 1913. Directeur Spirituel—Rev. P. Belliveau. Chancelier—André F. Babineau. Président—Dominique H. Leger. 1er Vice-prés.—Albert A. Gallant. 2e Vice Prés.—David LeBlanc. Sec. Financier—Donat Roy. Sec. Archiviste—Irenée T. Gaudet. Secr Arch. Adj.—Rev. P. Belliveau. Trésorier—Phélias U. Babineau. 1er Com. Ord.—Albert D. Poirier. 2e Com. Ord.—Placide H. Boucher. 1er Directeur—Antoine Thibodeau. 2e Directeur—Maximin Poirier. 3e Directeur—Joseph D. Bourgeois. Mr C. D. Cormier—2e Comm. Ord. général, installa les officiers, assisté de Jean Fougère, Shédiac. Après l'installation des officiers il eut remarques dans l'intérêt de la société par les Messieurs Cormier, Fougère et Rev P. Belliveau.

IRENÉE T. GAUDET Sec. Arch.

CONDOLÉANCES

A la dernière assemblée de la Succursale Boudreault, No 20, Société L'Assomption, Egmont Bay, I. P. E. une résolution a été passée exprimant des regrets et des condoléances à frère Joseph H. Arsenault à l'occasion de la mort de son beaufrère Jean P. Arsenault ; au frère Azade Bernard à l'occasion de la mort de sa tante Balthilde Bernard, et au frère Magloire Caissie à l'occasion de la mort de son frère Ephraïm Caissie. Il a été résolu aussi que copie de cette résolution soit envoyée aux journaux pour publication et soit transmise aux familles éprouvées.

C. M. ARSENEAULT Sec. Arch.

Le Liniment de Minard guérit l'engorgement des vaches. Le Liniment de Minard guérit les rhumes, etc. Le Liniment de Minard guérit la diphtérie.

On Demande

L'Acadia Coal Company, de Stellarton, N. S., cherche un sténographe Français-Anglais, correspondant et prenant des dictées dans les deux langues. Adressez demandes en français et en anglais au General Manager, Stellarton, 1 oct. 1912—ac.

H. H. HOUDE, Medecin veterinaire, Dentiste de cheval. Shédiac, N. B.

D. H. LEGER Encanteur pour le comté de Kent. Grand'Digue, N. B.

Du 15 Janvier au 1er Février

Je vendrai les Souliers, pardessus de feutre, les galtes, bas de laine pour hommes, les gros chaussons à moccasins, casques d'hiver et Sweaters à prix excessivement réduits. Je viens de recevoir de la fort jolie indienne à la livre, flanelle rouge, bleue et grise, et du joli butin à Kimonas. Le public est respectueusement invité à venir voir. Mme ARTHUR LEGER. St-Joseph, 15 janvier 1913.

On demande

200 filles pour une Compagnie d'empaquetage, qui empaquette les Sardines, fricassée au poisson, palourdes, fèves bouillies, pain bis, végétaux, etc. Gages \$3 à \$6 par semaine avec pension. Billets avancés. Chaque fille a un lit à elle seule. Les quartiers de résidence sont de première classe, chauffés à la vapeur et ayant toutes les améliorations modernes. Par des arrangements spéciaux avec le clergé le côté spirituel est sauvegardé. S'adresser à HENRY BATTYE, Agent Licencé d'Emploi, 197 Rue Charlotte, Sydney, N. S. P. O. Box 369.

Notice

Notice is hereby given that application will be made by the Town of Shédiac to the Legislature of the Province of New Brunswick, at its next Session, for the passage of an Act to authorize the Town to issue bonds to an amount not exceeding fifteen thousand dollars, to provide funds to pay for permanent streets and sidewalks. Also for authority to compel land owners, fronting on the streets provided, with permanent sidewalks to pay a percentage of the cost of the construction of the same, and have the amount of such percentage be a lien on the properties so fronting on the streets. Dated this 5th. day of February, A. D. 1913. By order of the Shédiac Town Council. W. A. RUSSELL, Town Clerk. 11 fév. 1913—1m.

Nous demandons des des bas et des mitaines de bonne qualité. COMPAGNIE O. M. MELANSON, Limitée. Shédiac.